

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, GUIAN SA – 26 rue Pierre Guinard – 76055 Le Havre cdx, Courtiers d'Assurances, certifions que le navire Class40 «TALES II » immatriculé FRA 123 et appartenant à EURL Voile représenté par Loïc Fequet

Est assuré par notre intermédiaire auprès de la Compagnie Apéritrice :

HISCOX MGA Ltd (ex R&Q)– 1 Great St Helen's- London EC3A 6HX – Certificat RC/18/58055

Contre les risques de perte en mer et au port (naufage, abordage, incendie, explosion, etc...) et en Responsabilité Civile à hauteur de 3 000 000 € pour les avaries et dégâts dont il pourrait être responsable, pour 12 mois de séjour et/ou navigation pour la période allant du 21 juillet 2018 - 00 :01 au 21 juillet 2019 – 00:01 – Local Standard Time

Il est précisé dans le contrat que le navire « TALES II » est couvert pour :

- Drheam Cup
- Route du Rhum

***La présente attestation ne saurait en aucun cas étendre les clauses et conditions tant générales que particulières de la police auquel il conviendra toujours de se référer.***

Pour faire valoir ce que de droit

Fait au Havre, le 29 juin 2018

